

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

066-246600415-DE\_078\_2024-DE

AGED I

Communauté de Communes  
Roussillon Conflent  
Multiplions nos énergies

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>DEMANDE DE REVISION DES TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE APPLIQUES AUX FAMILLES</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 30</b> <b>Votants : 34</b> <b>Délib. n°10– 18/06/2024</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Ille Sur Têt, salle la Catalane sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 11 juin 2024

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** BARNOLE Catherine (T), BURGHOFFER William (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PARRILLA Jérôme (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** FORASTE Guy (T) à NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T) à BAPTISTE Florence (T), PAGES Caroline (T) à ALESSANDRIA Annabelle (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,  
066-246600415-DE\_078\_2024-DE

**AGEDI**

CONSIDERANT que le coût relatif au repas servi sur le territoire s'élève à 9.62€ en 2023 (repas + dépenses de personnel + charges fonctionnement). La participation des familles couvre environ 45%.

CONSIDERANT que les charges de fonctionnement ont fortement progressé (les fluides notamment) et le prix des repas facturés par le prestataire UDSIS a connu une augmentation constante :

- 4,18 € en septembre 2023 repas élémentaires ;
- 4.26 € en septembre 2024 (+ 2 %) repas élémentaires ;
- 4.02 € en septembre 2023 repas maternelles ;
- 4.10 € en septembre 2024 (+2%) repas maternelles.

CONSIDERANT que le coût relatif du repas servi sur le territoire s'élèvera à 10.26 € à la rentrée 2024/2025 pour la collectivité.

Il est ainsi proposé de revoir les tarifs appliqués aux usagers de la restauration scolaire afin de maîtriser le coût résiduel à charge de la collectivité.

	Tarifs appliqués aux usagers	
	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Coût d'un repas pour un enfant In territoire	4,80 €	4,90 €
Coût d'un repas pour les enfants hors territoire	6,00 €	6,10 €
Coût de repas pour les commensaux	8,15 €	8,25 €
Tarif PAI	0,70 €	0,70 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**VALIDE** les propositions relatives aux tarifs appliqués aux usagers dans le cadre de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Fait et délibéré à Ille Sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

